

DISCOURS de M.Guy TEISSIER
Président du GIP des calanques de Marseille-Cassis
Député des Bouches-du-Rhône

Conférence de presse
Parc national des Calanques

Jeudi 20 Septembre 2007
Hôtel de ville de Marseille

Monsieur le Sénateur- maire,

Monsieur le député-maire,

Monsieur le maire de Cassis,

Mesdames et messieurs,

Les calanques, nos calanques de Marseille-Cassis constituent un patrimoine naturel remarquable.

La pureté de son calcaire, la majesté de ses falaises, la transparence de son eau, **la richesse de sa biodiversité avec la multiplication des espèces animales et végétales si rares** font de ce site unique en France un enchantement de tous les instants.

Pourtant cet espace naturel qui dégage un **sentiment de puissance** nous le savons tous est paradoxalement, **particulièrement fragile**.

En effet, les menaces son réelles, nombreuses et diversifiées.
J'en citerai deux :

Les incendies, d'abord, qui, à intervalles réguliers, ravagent notre massif et mettent en danger notre écosystème.

La surfréquentation, ensuite, largement amplifiée par l'augmentation de l'attrait touristique de notre région, le développement des sports de pleine nature et plus généralement, **le retour de la valeur « nature »** et du besoin de ressourcement.

Face à des tendances aussi affirmées, rien ne sert de lutter frontalement. Il faut trouver les réponses adaptées **pour concilier protection et attractivité**.

Dans un premier temps, le GIP a été la solution pour engager la connaissance mutuelle des acteurs du massif, pour assurer la concertation nécessaire au débat public sur le parc national et pour réaliser la coordination des actions de gestion et de protection du site.

Le GIP a été, et est toujours à ce jour, un **formidable outil de préfiguration** capable de créer **les conditions d'un consensus** en faveur du parc national. Notre travail a été à ce point marquant, qu'il a incité le législateur à prévoir la création de GIP, en amont de la mise en place d'un parc national.

Le GIP a permis des initiatives telles que la création **des patrouilles vertes et bleues**, qui avec le temps se sont avérées être de **véritables sentinelles**. Leur travail, cette année par exemple, a permis de sensibiliser 35 000 personnes sur terre et 4000 personnes sur mer à l'écologie, aux règles de bonne conduite et à la réglementation.

Parallèlement le GIP est opérateur Natura 2000 pour le compte de l'Etat. Dans ce cadre, nous avons finalisé au printemps le **« Document d'objectif »-tome 1 du site qui constitue la référence scientifique permettant de dresser un inventaire complet du patrimoine naturel et des usages**. Ce document validé au niveau régional doit maintenant être complété par la rédaction d'un certain nombre de mesures telles que le mouillage organisé pour protéger les herbiers de posidonies. Pour ce faire, nous avons lancé dès mi-septembre des réunions de concertation sur les habitats rocheux, la protection des fonds de calanques notamment, de manière à pouvoir soumettre **début 2008 le document final du DOCOB à l'Etat**.

Mais, si le GIP doit être vanté pour **sa souplesse, ses capacités d'écoute et de synthèse**, il ne peut constituer à lui seul un organe de gestion capable d'impulser une unicité d'actions de protection. Le GIP est **un préalable** mais en aucune manière **une finalité**.

Fort de ce constat, j'ai plaidé pour la création d'un parc national car j'ai très tôt été convaincu qu'il était le seul outil de gestion capable de **concilier la nécessaire protection de cet espace naturel et le nécessaire maintien des nombreux usages**, qui font la richesse mais aussi la spécificité de nos calanques.

Cette démarche a très rapidement reçu un écho favorable largement soutenu par les acteurs locaux associatifs, à qui je souhaite rendre à cet instant un hommage appuyé.

Qu'ils soient défenseurs de l'environnement, usagers quotidiens du massif ou simples habitants, tous ont très rapidement compris l'intérêt qu'il y avait à s'unir pour porter un projet si ambitieux pour les calanques et d'une manière générale pour l'agglomération marseillaise.

Ce consensus a été d'autant plus homogène et stimulant que mes amendements, lors du débat sur le projet de loi parcs nationaux, ont permis de **les associer en droit au conseil**

d'**administration** des parcs nationaux et de les rendre officiellement acteurs du quotidien des calanques, là où par le passé ils étaient tenus pour quantité négligeable.

Aujourd'hui, il semble qu'un autre temps soit venu. Un temps manifestement plus politique...

Même, si j'ai quelques fois du mal à saisir en quoi ce qui était difficile hier, l'est moins aujourd'hui, je ne vous cache pas ma satisfaction de cette avancée car l'Etat attend beaucoup des positionnements officiels des maires de Marseille, de Cassis et du Président du département.

Les soutiens de Jean-Claude GAUDIN et de Jean-Pierre TEISSEIRE, très présent dans nos travaux depuis 8 ans, vont sans aucun doute donner un souffle nouveau à la démarche que je porte maintenant depuis 8 ans.

Compte tenu de l'appui récent de l'Agence des Aires Marines Protégées et du diagnostic de territoire que nous venons de lancer, nous pourrons envoyer en début d'année 2008 à Paris le dossier d'avant projet. Celui-ci sera soumis à la prise en considération du Premier ministre. Cette étape constituera l'engagement officiel de l'Etat à soutenir notre démarche.

Le GIP aura ensuite à travailler à un projet de territoire afin d'élaborer les règles de gestion et de gouvernance du parc ainsi qu'à une charte du développement durable pour la zone dite d'adhésion. Après enquête publique, un décret viendra officialiser la création du parc national des calanques. Nous serons alors fin 2009 ou début 2010.

Qu'il me soit permis de préciser et de réaffirmer que ce projet de parc national ne se fera pas contre les populations, mais bien au contraire avec elles, en les associant à toutes les étapes du processus réglementaire, mais aussi et surtout en respectant les usages, tous les usages qui font la spécificité des calanques.

A titre d'exemples, l'art de vivre du cabanon qui est un acquis culturel sera respecté,

La pratique de la chasse qui fait partie du patrimoine historique du massif sera conservée,

Pour résumer, nous avons à nos portes, des sites magnifiques, uniques au monde, à la fois terrestres et maritimes, très riches pour ce qui de leur flore, de leur patrimoine culturel, avec également des fonds marins très rares dans la région, et puis l'un des derniers archipels sauvages de France Riou... et tout cela à proximité de la deuxième ville de France.

En créant le premier parc national péri-urbain, terrestre et marin, de France et d'Europe aux portes de la deuxième ville de France, Marseille deviendra une référence à comparer, sans fausse pudeur, à Sydney ou Cap Town.

Comme quoi, Gaston REBUFFAT avait raison :
« Là où il y a une volonté, il y a un chemin »